

BOURSE D'ECHANGE SALON DE LA MOTO DE PECQUENCOURT 13 MARS 2011

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Par arrêté municipal, le MOTO CLUB de Pecquencourt représenté par son président Joël PIERRACHE a la responsabilité et la gestion de l'espace public sur le territoire de la commune de Pecquencourt durant la période des 12 et 13 mars 2011.

ARTICLE 2 : Il n'y a pas d'inscription préalable. celles-ci, se feront sur place lors du passage des responsables chargés de l'encaissement des droits d'installation.

ARTICLE 2 : Seront considérés comme particuliers les vendeurs de motos, de pièces, d'accessoires d'équipements, pour motos et motards, **d'occasion.**

ARTICLE 3 : **seront considérés comme professionnels les vendeurs exposant au moins 1 article neuf, et les vendeurs exposant devant un camion ou un stand siglé.**

TARIF PARTICULIER : 2 € le mètre linéaire avec un maximum de 5 m

TARIF PROFESSIONNEL : 50 € le mètre linéaire avec un maximum de 5 m

ARTICLE 4 : La bourse d'échange et le marché de la moto d'occasion sont implantés rue Jean-Jaurès et rue Cyril Vallée. Par mesure de sécurité et en application de l'arrêté municipal il est interdit de s'installer sur une autre voie.

ARTICLE 5 : Pour être en règle avec le code des braderies, le particulier exposant devra tenir un registre de l'inventaire du matériel exposé destiné à être vendu.

ARTICLE 6 : **Par arrêté municipal et par sécurité, toute vente de boissons, d'alimentation, de confiserie à consommer sur place ou à emporter est strictement interdite sur le territoire de la commune, sauf sur le site du salon.**

ARTICLE 7 : Les forces de Police, les services des douanes et de la répression des fraudes veilleront à la stricte application de ce règlement.

MOTO-CLUB – 43, rue Joseph Bouliez – 59146 PECQUENCOURT – France
Tel : 03 27 86 14 51 - Fax : 03 27 86 31 02 - Email : contact@mc-pecquencourt.com